

Kersolan 56440 LANGUIDIC
12^{ème} TROC & PUCES

Dimanche 09 août 2026



9h00 - 18h30

*Organisé par le Comité de Kersolan
Languidic*

Infos destinées aux exposants :

**Déroulement en extérieur, dans le cadre de la Fête des
Menhirs de Kersolan à Languidic**

► **Tarifs pour exposer :**

Le mètre linéaire, (hors location de table) : 4 €.

Location de table (de 2,20m) : 8 €.

(Stationnement obligatoire des véhicules sur parking, situé à proximité immédiate du lieu d'exposition)

► **Le matin, café offert.**

► **98 exposants en 2025, 6 à 7000 visiteurs attendus.**

► **Restauration sur le site de la fête : grillades (cuisses de poulet, merguez, chipos, sanglier, crêpes, etc.), à partir de midi.**



Renseignements au : 06 83 69 99 50

Contact Email: kersolan56@gmail.com

Règlement du Troc & Puces

Art. 1 : Cette manifestation est ouverte aux professionnels, aux particuliers, associations, amicales, etc...

Art. 2 : Seules les inscriptions **accompagnées du paiement** seront enregistrées. Aucune réservation ne peut se faire uniquement par téléphone.

Art. 3 : Accueil des exposants : le dimanche 09 août 2026, à partir de 7h00.

Art. 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation, et tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art. 5 : Les objets exposés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, que de vol ou autres préjudices. Aucun remboursement ne sera fait par l'association organisatrice. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours de la manifestation du fait ou à cause des autres exposants ou des visiteurs.

Art. 6 : Chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité. Tout enfant mineur désirant exposer devra être muni d'une autorisation parentale dûment signée.

Art. 7 : Tout exposant ne s'étant pas présenté pour 8h00 verra sa réservation annulée au profit d'une personne en attente. Sauf cas de force majeure (Cf. Art. 9), le règlement versé restera acquis par l'organisateur.

Art. 8 : Chaque exposant s'engage à maintenir une présence permanente sur son stand durant toute la manifestation et rester déballé jusqu'à 18h 30. Il s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer à son départ. Les objets invendus et les emballages quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.

Art. 9 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps ou à la suite d'exigences formulées par une autorité représentant l'Etat.

Art. 10 : L'inscription à la manifestation vaut complète acceptation du présent règlement.

Le Comité organisateur de la Fête des menhirs de Kersolan

FICHE D'INSCRIPTION

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

Catégorie d'exposant : Professionnel Particulier Association

Type de pièce d'identité : N° :

Délivrée le : Par préfecture de :, ou Par l' A.N.T.S./ France Titres

Préciser la nature des marchandises exposées (obligatoire) :

Expression des besoins (à compléter):

- Nombre de mètres linéaires : x 4 € = €

- Nombre de tables (env. 2.20 m) : x 8 € = €

Total = €

Le signataire reconnaît expressément avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve,

A :

Le : Signature :

*Joindre obligatoirement à votre inscription, une **photocopie de votre pièce d'identité**, ainsi que votre paiement par Ch. Bancaire à l'ordre de : " COMITE DE KERSOLAN LANGUIDIC ", à l'adresse suivante:*